

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 mai 2025

DCS n°2025-11

Date de convocation :
29 Avril 2025Délégués en
exercice : 48Titulaires : 24
Suppléants : 5
Absents non
remplacés : 19

Quorum : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul-Roger GONTARD, M. Claude MOREL, Mme Aurore CHANTY, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Pierre JOUVENAL, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENQUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, Mme Claudine MAFFRE, M. Xavier MARQUOT, Mme Christine WINKELMANN, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, M. Joseph SAURA.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
M. Franck JOUSSELIN représenté par M. Grégoire SOUQUE
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Michel DOUCENDE, représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Patrick SUISSE (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Fulgencio BERNAL (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Thierry VERMEILLE (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), Mme Florence GOURLOT (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Remboursements de frais de mission des agents – 19^{ème} Rencontre Nationale des SCOT (ARCACHON)

Rapporteuse : Pascale BORIES

La Fédération nationale des SCOT organise chaque année des Rencontres nationales des SCOT (RNS). Elles constituent un temps fort pour toutes les structures porteuses de SCOT (adhérentes ou non à la Fédération), mais aussi pour tous leurs partenaires publics ou privés (services de l'État et des autres collectivités territoriales, organismes consulaires, agences d'urbanisme, bureaux d'études, opérateurs immobiliers ou commerciaux, etc.) permettant de se retrouver, d'échanger et de débattre autour de thèmes de l'actualité du « monde des SCOT ».

Les techniciens des SCOT sont invités dès le 18 juin 2025 pour échanger lors d'ateliers thématiques proposés par les clubs de la Fédération et réservés aux adhérents.

Dans ce cadre, deux agents du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, Mesdames Julie RIMBOT et Clairmande ROBICHON, se rendront par Ordre de mission aux Rencontres annuelles des SCOT organisées par la Fédération nationale des SCOT.

Les frais occasionnés par ce déplacement du 18 au 20 juin 2025 sont les suivants :

- Frais d'inscription aux RNS
- Hébergement des nuits des 18 et 19 juin 2025
- Péages et frais d'essence engagés
- Frais de transport sur place
- Frais de repas sur place

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le remboursement des frais se fera suivant la réglementation applicable aux agents publics,

Considérant que le Bureau réuni le 24 mars 2025 a rendu un avis favorable,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le remboursement des frais engagés selon la réglementation applicable,
- PRÉCISE que le remboursement sera effectué sur présentation d'un état de frais détaillé,

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES

